

Commission du développement durable – 30 janvier 2013
Table ronde sur les transports en Île-de-France

Question orale

Dessertes TER dans le Sud-Essonne et mise en omnibus des RER C et D

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

En décembre 2011, à l'occasion de la mise en place des nouveaux horaires SNCF, des arrêts du TER Centre, de la ligne Orléans-Paris, ont été créés en gare d'Angerville, en Essonne. Mais cela a suscité une vive déception, tant des usagers que des élus locaux, qui espéraient le respect des engagements pris après tant d'année de démarches et de demandes exprimées.

En effet, alors que la SNCF avait demandé à RFF de créer 7 nouveaux arrêts, que RFF en avait démontré la faisabilité, et que cette proposition avait recueilli l'accord de l'autorité organisatrice, c'est-à-dire la Région Centre, trois de ces arrêts n'ont pas été créés, au premier rang desquels ceux de 16h23 et 18h23 en provenance de Paris.

Cette situation résulte de la volonté du STIF, formulée auprès de la Région Centre, de réduire fortement sa contribution financière au TER.

Faute de dessertes adaptées, nombre d'habitants n'ont d'autre possibilité que d'utiliser leurs véhicules, soit pour se rendre à leur travail, soit pour rejoindre la gare d'Étampes, à 20 kilomètres, et le RER C. De fait, le parc relais d'Étampes est totalement saturé, et les abords de la gare d'Étampes le sont tout autant.

Il existe des franciliens, de plus en plus nombreux d'ailleurs, qui ne bénéficient pas de dessertes ferroviaires dignes de ce nom. Certains ont été dans l'obligation de déménager et d'autres voient même leur emploi menacé pour cette seule raison.

Je profite donc de cette table ronde, qui réunit l'ensemble des acteurs de ce dossier – à l'exception de la Région Centre qui est pourtant concernée – pour leur demander si, enfin, les attentes exprimées depuis tellement d'années vont obtenir satisfaction en décembre prochain puisque cela est possible.

Je souhaite également aborder la problématique des schémas de desserte qui prévoient, à l'horizon 2014, la mise en omnibus, en petite couronne, des Lignes C et D du RER.

Ces schémas suscitent une vive opposition des usagers et des élus locaux sud franciliens car ils impliqueraient un rallongement des temps de transport de plus d'une heure et quart par semaine.

Monsieur le Président du STIF avait décidé un moratoire. Les parlementaires, Présidents de Communautés de communes et d'agglomérations concernés, demandent donc aujourd'hui de surseoir définitivement à l'application de ces schémas de desserte.